**PROCES VERBAL**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du Mardi 07 juillet 2020**

Date de convocation : 03 juillet 2020

Date d’affichage : 03 juillet 2020

Nombre de conseillers

Elus : 15

Présents : 13

Votants : 14

L’an deux mil vingt, le mardi sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacky MARCHAND, Maire.

Étaient présents : M. Marchand M. Jouanny, Mme Blanchet, Mme Brebion, M.Toreau, M.Dutertre, Mme Duluard, M. Suire, Mme Roux, M. Lehoux, Mme Fratter, M. Laloue, Mme Pasquet

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Crénais

M. Lefranc, pouvoir donné à Mme FRATTER Ella

Absents :

PV du mois du 09 juin 2020 : Pas de remarques

Secrétaire de séance : Mme Duluard

###### ORDRE DU JOUR :

* Proposition d’une liste de personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs
* CCAS : nomination des membres
* BAIL commercial : bureau 10 rue pégase
* Tarifs cantine et garderie
* Ecole : autorisation pour lancer une consultation auprès de Maître d’œuvre

**COMMISSION COMMUNALE DES IMPOT DIRECTS**

Conformément à l’article 1650 du Code Général des Impôts, dans chaque commune est instituée une commission communale des impôts directs composée de 7 membres, à savoir : le Maire ou l’adjoint délégué, président et 6 commissaires.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables dressée par le Conseil Municipal. La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière à ce que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d’habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées. La durée du mandat des membres de la commission communale est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

La liste doit présenter 24 noms dans les communes de 2000 habitants ou moins.

La commission a un rôle consultatif en matière d’évaluation des propriétés bâties et non bâties et un rôle d’information en prenant l’initiative d’informer l’administration fiscale des changements dont cette dernière n’aurait pas connaissance.

Elle se réunit à la demande du directeur des services fiscaux ou de son délégué et sur convocation du maire ou de son délégué.

Proposition de la liste suivante des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID) :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **NOM Prénom** | **ADRESSE** | **IMPOSITIONS DIRECTES LOCALES** |
| FOUCAULT André | Les pinardières | TH - TF |
| DUTERTRE Gérard | Bel Ebat | TH  - TF |
| BLANCHET Catherine | 12 route du roux | TH – TF |
| HOUDAYER Vincent | La Mancellerie | TH – TF |
| SECHET Michelle | 56 rue de la Mairie | TH - TF |
| LALANDE Jacqueline | Le tertre Pivron | TH – TF |
| LALOUE Jean-Pierre | 11 rue des roseaux | TH – TF |
| LEFRANC Alain | 28 route du roux | TH – TF |
| DULUARD Nathalie | 1 impasse des Hirondelles | TH – TF |
| SUIRE Guillaume | 1 rue des Iris | TH – TF |
| JOUANNY Pascal | 4 route de la Bruyère | TH – TF |
| BLANCHET Clément | 10 impasse des fauvettes | TH – TF |
| BREBION Jacqueline | 8 rue du Fresne | TH – TF |
| RIVET Philippe | Clair Matin | TH – TF |
| HATTON Michel | Le Presbytère | TH – TF |
| PICAULT Philippe | 14 rue du soleil levant | TH - TF |
| ROCHE Pierre | 9 rue Georges Sand | TH -TF |
| BERGER Jean-Luc | 40 rue de la Mairie | TH – TF |
| PASQUET Marie-Hélène | 17 rue du soleil levant | TH – TF |
| VAVASSEUR Robert | Ponvardières 72650 La Milesse | TF |
| HUET Nadège | Les Guilberdières 72650 La Milesse | TF |
| COEURET Etienne | Le Grand Courteil 72 650 Aigné | TF |
| ROBIN Pascal | 28 rue Nationale | TF – TH – CFE |
| DURAND Gaëtanne | La Groirie | TH - TF |

La désignation des commissaires sera effectuée par le directeur départemental des finances publiques.

Les personnes retenues seront informées par courrier de leur nomination

Le Conseil Municipal procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 14

A l’unanimité le Conseil Municipal valide la liste des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID) :

Reçue en Préfecture le :

**CONSEIL D’ADMINISTRATION DU CCAS**

Vu l’article R123-7 du Code de l’Action Sociale et des Familles confiant au Conseil Municipal le soin de fixer le nombre d’administrateurs du CCAS, il est proposé de fixer le nombre à 8.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 14

A l’unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour fixer à 8 le nombre d’administrateurs répartis comme suit :

* Le Maire, président de droit du Conseil d’Administration du CCAS.
* 4 membres élus au sein du Conseil Municipal : M. Jouanny, Mme Brebion, Mme Roux, M. Dutertre
* 4 membres nommés par le Maire dans les conditions de l’article L 123-6 du Code de l’Action Sociale et des Familles : Mme Séchet, Mme Moreau, M. Hatton, Mme Lalande

Reçu en Préfecture le :

**BAIL - GELIS Benjamin**

Monsieur Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu’ils doivent délibérer pour l’autoriser à signer le bail suivant :

Bail portant sur le local sis à Trangé, 10 rue Pégase, au profit de M. GELIS Benjamin pour l’exercice de son activité, pour une durée de 3 ans, commençant à courir le 1er septembre 2020, moyennant un loyer annuel de 1400 € HT soit 1680 € TTC, payable mensuellement dès réception de l’avis de somme à payer envoyé par la trésorerie, en douze termes égaux de chacun 140 € TTC

**Le Conseil Municipal**, VU l’exposé de Monsieur Le Maire et après délibération, procède au vote par scrutin ordinaire :

Vote : Abstention: 0 Contre: 0 Pour: 14

A l’unanimité le Conseil Municipal décide :

* D’autoriser Monsieur Le Maire, ou tout autre personne désignée par lui, à signer le bail de location et tous documents se rapportant à ce dossier, aux conditions évoquées ci-dessus et en outre a toutes celles qu’il jugera convenables.

Reçue en Préfecture le :

**TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s’il souhaite réévaluer les tarifs pour l’année 2020/2021,

sachant que la variation selon indice INSEE en application au 01 septembre 2020 est de **- 0.01 %**

**Il est proposé de maintenir les tarifs suivants :**

* Enfants fréquentant régulièrement le restaurant scolaire : 3.61 €
* Adultes et enfants hors commune : 5.17 €
* Repas spéciaux (enfants allergiques) 1.71 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 14

Le Conseil Municipal décide à l’unanimité le maintien des tarifs 2019/2020 pour l’année scolaire 2020/2021

Reçue en Préfecture le :

**TARIFS GARDERIE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s’il souhaite réévaluer les tarifs pour l’année 2020/2021

**Il est proposé de maintenir les tarifs suivants :**

* 2.24 € par jour et par enfant, matin ou soir quelle que soit la durée
* 0.99 € pour la demi-heure supplémentaire, soit de 18h00 à 18h30

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 14

Le Conseil Municipal décide le maintien des tarifs de l’année scolaire 2019/2020 pour l’année scolaire 2020/ 2021.

Reçue en Préfecture le :

**ECOLE**

**RENOVATION ET ISOLATION**

M. le Maire demande au Conseil Municipal l’autorisation de lancer une consultation auprès de bureaux d’étude ou architectes pour les travaux de rénovation et isolation du bâtiment de l’école.

M. le Maire rappelle que :

* L’audit énergétique du bureau d’étude LCA proposait 4 scénarios dont un avec gain en énergie primaire de 82 % pour un montant de travaux de 550 723 €
* Le cabinet d’étude ARTEMIS Ingénieur a réalisé un diagnostic structure et conclue que la charpente du groupe scolaire est apte à reprendre une surcharge modérée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 14

A l’unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation auprès des cabinets d’architectes.

Reçue en Préfecture le ;

**AFFAIRES DIVERSES**

1. **Demande de l’ASLC :** suite à la crise sanitaire et l’arrêt brutal des activités, l’association a décidé d’effectuer une remise de 20 % sur toutes les réinscriptions en septembre. Pour équilibrer les comptes de la saison 2020 / 2021, l’association puisera dans ses réserves financières mais cela ne suffira pas. Il est donc demandé une subvention complémentaire à la commune d’un montant de 1500 €.

Le Conseil donne son accord

IL sera demandé à l’ASLC de donner le nombre d’adhérents afin d’avoir une base de calcul pour d’éventuelles autres demandes.

1. **Comité des fêtes :** Remerciement pour la subvention 2020
2. **Maison des associations :**

DEVIS LHERMENIER Maintenance chaudière bois : 1 378.80 € TTC / an

Le Conseil donne son accord

DEVIS LHERMENIER : Régulation chauffage de 3 salles, tisanerie couloir

Montant : 4 040.00 HT € soit 4 878.00 € TTC

Travaux nécessaires pour obtenir la certification Bâtiment BEPOS

Le Conseil donne son accord

1. **ECOLE** : devis KOMILFO pour volet roulant : 802.00 € TTC

Le Conseil donne son accord

1. **MAM (**Maison d’assistantes Maternelles) : 2 demandes

3 assistantes maternelles de Trangé et 3 personnes extérieures à Trangé.

Les deux projets sont intéressants.

L’aboutissement du projet des personnes extérieures à la commune permettrait d’augmenter la capacité d’accueil des jeunes enfants sur la commune.

M. le Maire informe le Conseil qu’une maison en location sera disponible fin août 11 rue des écureuils pour un montant de loyer de 820 € /mois.

Le propriétaire n’est pas contre le projet.

Visite effectuée par les 3 assistantes maternelles de Trangé. La maison correspond aux critères obligatoires d’accueil avec si possible la suppression d’une cloison.

Il est demandé à la commune une aide financière pour la réalisation de ce projet.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l’attribution d’une aide financière mensuelle de 300 €. Il sera proposé en début de séance de la réunion du 10 juillet l’ajout à l’ordre du jour de ce dossier.

Le Conseil continuera à mener ses réflexions pour l’installation des 2 MAM sur la commune.

1. **POINT SUR LES COMMISSIONS**

SIVOM :

- Rappel de l’historique du SIVOM

- Présentation des nouvelles commissions et des élus responsables de ces commissions

- Point sur le financement

- information sur les activités Enfance jeunesse

- Information sur la fusion Trangé football club / AS Chaufour

Distribution du document COMMUNICATION qui présente les outils de communication et le bilan 2019

BIBLIOTHEQUE : une réunion a eu lieu fin juin pour présenter l’élue référente

COMMUNICATION : Présentation du flyer « un peu de civisme ….SVP » qui sera distribué à partir de mercredi 08 + annonce sur panneau lumineux.

Le bulletin est chez l’imprimeur en attente du BAT (Bon à Tirer)

M. le Maire informe le Conseil de :

► l’intervention d’un élu et de la gendarmerie dans la nuit du 31 juin au 01 juillet suite à un appel d’un administré rue des écoles signalant la présence de personnes sur le toit de l’école.

Pas de dégâts matériels mais constat de bouteilles d’alcool consommées.

Contrôle des identités effectuées : 6 jeunes de Trangé, 1 du Mans

Courrier de M. le Maire aux parents

Réaction rapide des parents de 2 jeunes

Rendez-vous passé ou programmé avec 3 jeunes

Pas de nouvelles des parents ou des 3 autres jeunes.

►des échanges avec les parents et du jeune qui a endommagé le poteau de la maison des associations. Il s’avère que 2 amis qui l’accompagnaient étaient également présents à l’école dans la nuit du 31 juin au 01 juillet.

CCAS : le repas du 08 mai ayant été annulé, il est proposé de le reporter le 11 novembre 2020. Une réunion de la commission CCAS sera programmée.

SCOLAIRE : la reprise du 22 juin avec un effectif d’enfants plus important s’est bien passée.

Rentrée de septembre 2020 : 172 enfants de prévus – 7 classes

Pas de changement pour les ATSEM. Jennifer reprendra ses heures à la Mairie.

Travaux d’extension de la salle de sieste prévus début août.

Réflexion à prévoir sur les heures des ATSEM le mercredi matin.

1. **ELECTIONS SENATORIALES :** le Conseil Municipal doit se réunir vendredi 10 juillet 2020 pour désigner 3 délégués et 3 suppléants qui seront chargés de procéder à l’élection des sénateurs.

Les règles du quorum sont assouplies en raison du COVID : quorum obtenu avec un tiers des membres du Conseil Municipal en exercice.

Chaque liste de candidat doit être composée alternativement d’un candidat de chaque sexe.

Les listes doivent être déposées auprès du maire aux dates et heures fixées pour la séance jusqu’à l’ouverture du scrutin.

1. **PRESENTATION des Comptes administratifs 2019 et Budgets 2020 :** copie des documents donnés aux nouveaux élus.
2. **DEMISSION d’un élu :** Mme Blanchet donne lecture du courrier déposé en juin par Mme Crénais adressé à M. le Maire.

La séance est levée à 00H15

Le Maire, Jacky MARCHAND La secrétaire : Mme DULUARD

Les membres du Conseil Municipal

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| M. JOUANNY | Mme BLANCHET | M. LEFRANC  Absent excusé : pouvoir donné à Ella FRATTER | Mme BREBION |
| M. TOREAU | Mme CRENAIS  Absente excusée | M. DUTERTRE | Mme DULUARD  Secrétaire de séance |
| M. SUIRE | Mme ROUX | M. LEHOUX | Mme FRATTER |
| M. LALOUE | Mme PASQUET |  |  |